



## Achat maison en union libre

Par **cycy84**, le **25/04/2016** à **11:57**

bonjour, je vis en union libre avec deux enfants et je suis femme au foyer mon compagnon le père de mes enfants est artisan carreleur il souhaite acheter une maison, il emprunte seul et lui seul fait un apport car moi je n'ai rien, ma question est la suivante: peut-il faire 50/50 pour la maison si il le souhaite ou est ce impossible? merci de m'éclairer sur le sujet, j'attends vos réponses avec impatience cordialement.

Par **youris**, le **25/04/2016** à **12:09**

bonjour,  
il est toujours conseillé que l'acte de propriété reflète le financement du bien.  
si votre concubin est seul à financer l'acquisition du bien, il est logique qu'il en soit le seul propriétaire.  
il peut financer seul le bien et le mettre en indivision avec vous suivant une certaine proportion.  
mais imaginez que vous vous sépariez, il devra partager la maison qu'il aura été le seul à financer.  
c'est un inconvénient du concubinage.  
salutations

Par **cycy84**, le **25/04/2016** à **16:11**

merci youris pour le renseignement salutations.